

AUJOURD'HUI
MERCREDI

L'inflation diminuera mais non le chômage
page A-12



Le Soleil, Jean Vallières

Esposito mitraillé par les Nordiques
page C-1



UPC

Défection de marins polonais
page A-3



Le Soleil, Jean Vallières

Chasse aux aubaines
page B-1

Sommaire

- Annonces classées C-6 à C-12
- Arts et spectacles B-5 à B-7
- Bandes dessinées A-10
- Bridge C-12
- Carrières et professions B-4
- Consommation B-1 à B-4
- Décès C-13
- Economie-tirance A-12 et A-13
- Editorial A-4
- Feuilleton B-6
- Horoscope C-11
- Information régionale A-7 à A-9
- Monde C-12 et C-13
- Mot mystère C-6
- Mots croisés C-11
- Où aller à Québec B-7
- Page des lecteurs A-6
- Page documentaire A-5
- Patron C-12
- Télévision B-6

météo
Ensoleillé avec passages nuageux, aujourd'hui et demain.
détails, page C-6

Caisses d'entraide et Mouvement Desjardins Les négociations sont rompues

(d'après PC) — Après de laborieuses négociations, le Mouvement Desjardins a finalement décidé de se retirer du dossier des Caisses d'entraide.

Dans un long communiqué qu'il a fait parvenir hier aux dirigeants des Caisses populaires et d'économie Desjardins, le président du mouvement coopératif, M. Raymond Blais, annonce qu'il ferme définitivement le dossier.

"Après plusieurs sessions intensives de négociation, explique-t-il, il est apparu évident que les dirigeants des Caisses d'entraide n'acceptaient pas la formule d'intégration au Mouvement Desjardins et qu'ils désiraient conserver leur structure actuelle.

"Il nous est apparu que, pour eux, l'objectif recherché était un appui moral et financier du mouvement Desjardins avec garantie du maintien de la spécificité de leur réseau, qui pourrait devenir avec le temps un secteur

spécialisé de Desjardins ayant le statut d'une 12e fédération affiliée à la confédération."

M. Blais ajoute que cette approche ne semblait pas offrir les garanties que la crise actuelle serait solutionnée de façon permanente et que de toute façon, cette proposition allait à l'encontre des objectifs et de la planification du mouvement Desjardins, qu'elle devenait donc de ce fait irrecevable.

Perte de temps

Du côté des Caisses d'entraide, on se montre déçu évidemment de la tournure des événements et on accuse le mouvement Desjardins de ne pas avoir négocié sérieusement.

Dans un communiqué publié en fin de journée, le président Justin Dugal déplore que son groupe n'a jamais reçu une offre quantifiée des négociateurs de Desjardins.

Ces derniers, dit-il, ne voulaient

que l'intégration pure et simple. "Nous avons perdu un temps précieux."

M. Dugal demande maintenant au ministre des Finances, des Institutions financières et coopératives, M. Jacques Parizeau, de retarder d'une quinzaine de jours la tenue des assemblées générales prévues pour le 30 janvier.

Parizeau déçu

M. Parizeau dit regretter que le mouvement Desjardins et celui des Caisses d'entraide n'aient pas réussi à s'entendre sur une formule d'intégration.

Un communiqué précise: "Le ministre déplore que, si près d'une solution unique à l'ensemble du problème des Caisses d'entraide, un compromis n'ait pu être atteint, mais compte tenu des moyens à sa disposition et des conséquences possibles d'une démobilitation des dirigeants du

mouvement des Caisses d'entraide dans le cadre d'une intégration telle que proposée par le mouvement Desjardins, il se doit, dans l'intérêt des épargnants, de respecter l'autonomie de décision des institutions coopératives concernées."

Des principes

C'est à l'invitation du ministre Parizeau que le Mouvement Desjardins acceptait, en juin dernier, de collaborer à la recherche de solutions pour régler la crise qui frappe les Caisses d'entraide.

A ce moment-là, le mouvement Desjardins a établi certains principes devant guider les négociations: que ses membres ne soient aucunement pénalisés financièrement, que les sommes en capital et autres formes de dépôts des membres des Caisses d'entraide leur soient remboursées dans une certaine période, que le gouvernement garantisse le succès fi-

nancier de l'opération et que l'intégration des Caisses d'entraide au mouvement Desjardins se fasse par étapes.

Depuis lors, le ministre Parizeau a joué un rôle de conciliateur entre les deux groupes et le gouvernement a adopté avant l'ajournement des Fêtes la loi 40 pour favoriser le plan de relance proposé par le président des Caisses d'entraide, M. Justin Dugal.

Suivant cette loi, les caisses d'entraide deviendront des sociétés d'entraide avec capital-actions et leurs quelque 300.000 membres devront se prononcer le 30 janvier sur le plan de relance.

Il y avait encore possibilité, la semaine dernière, que les sociétaires des Caisses d'entraide aient à choisir, le 30 janvier, entre ce plan de relance et une proposition émanant du mouvement Desjardins, mais cette éventualité est tombée hier avec la décision annoncée par M. Blais.

LE SOLEIL

Courtier en immobilier
COURTAC
connaît le marché
Tél.: 843-2033

86e année, no 3 QUÉBEC, MERCREDI 30 DÉCEMBRE 1981 • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
36 pages 3 cahiers Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



L'un des fourgons Ford Econoline dont les bandits se sont servis pour prendre la fuite avec Mme Joly en otage.

Trois voleurs s'emparent de \$1,125,000 à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (PC) — Trois gunmen ont utilisé hier un employé de l'agence comme un bouclier humain pour pénétrer dans le dépôt trifluvien de la société Alliance Blindé Ltée et s'emparer d'au moins \$1,125,000 en argent liquide, a annoncé un porte-parole policier.

Plus tôt, la police avait déclaré que seulement \$100,000 avaient été volés, mais ce montant a été corrigé par la suite.

Selon les enquêteurs, les bandits se sont introduits hier tôt, chez M. Laurier Joly, un employé d'Alliance et sa femme Raymonde, pour les ligoter et les conduire à l'entrepôt de l'agence de sécurité.

"C'était des professionnels", a déclaré le porte-parole policier Normand Rouette, selon lequel au moins cinq personnes ont participé au vol.

Trois employés d'Alliance y compris M. Joly ont été abandonnés dans la chambre forte après avoir été ligotés.

Les bandits ont pris la fuite à bord

de deux fourgons Econoline, prenant Mme Joly en otage.

Interception

Lorsque les gunmen ont abandonné l'un des véhicules à Cap-de-la-Madeleine, la femme a réussi à se libérer de ses liens pour aller téléphoner à la police.

Trois gunmen déguisés en gardes de la société Alliance avaient intercepté M. Joly, au moment où il quittait son domicile pour se rendre à son travail, pour le forcer à rentrer chez lui.

Puis, les hommes ligotèrent M. Joly et sa femme avant de les conduire aux locaux de l'Alliance.

Sur place, les gunmen forcèrent un autre employé à ouvrir la chambre forte.

Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a subi de blessures au cours de cette opération menée rondement.

Alliance Blindé a été victime d'au

moins deux autres vols majeurs cette année.

Solitaire

En mars, un bandit solitaire a pris la fuite en emportant \$2.4 millions, après s'être emparé d'un camion blindé dans le quartier financier de Montréal.

Au moment où deux des trois gardes du véhicule prenaient leur repas, le gunman a ouvert la portière non verrouillée du véhicule pour forcer le troisième employé à prendre la fuite.

Les trois gardes ont sauté dans un taxi pour poursuivre le véhicule en fuite, mais celui-ci a disparu dans la circulation intense.

Cinq personnes, y compris deux femmes, ont éventuellement été mises en accusation relativement à ce vol.

En avril, des employés de l'Alliance Blindé qui rentraient de leur congé ont constaté la disparition de \$220,000 d'un coffre de l'entrepôt sherbrookoise de cette compagnie.

Projet d'une garde côtière québécoise

par Florent PLANTE

Québec songe très sérieusement à mettre sur pied sa propre garde côtière pour pallier l'inefficacité de la garde côtière canadienne dans les eaux québécoises.

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL, hier, le ministre Jean Garon, responsable des Pêches maritimes du Québec.

Il en a d'ailleurs discuté, hier matin, avec le ministre québécois des Transports, M. Michel Clair. Les deux ont convenu de mandater, tout de suite après les Fêtes, les spécialistes de leurs ministères respectifs afin qu'ils étudient la faisabilité d'un tel projet.

C'est la tragédie du pétrolier Hudson Transport, au large de Matane, le soir du 25 décembre, qui a fait déborder le vase. Selon le ministre responsable des pêches québécoises, il y a un manque flagrant de sécurité maritime dans l'estuaire du fleuve ainsi que dans le golfe du Saint-Laurent.

M. Garon s'est dit sceptique et inquiet à la suite des déclarations du marin Pierre Lemieux qui s'est interrogé sur l'efficacité des services canadiens de sécurité en mer ("On aurait eu le temps de mourir dix fois"), et des commentaires des éditorialistes qui eux aussi demeurent perplexes devant les lenteurs des mêmes services fédéraux de protection.

trouilleurs modernes, de grande autonomie, très rapides, et capables de mettre le cap d'urgence n'importe où dans le golfe ou l'estuaire du Saint-Laurent.

Voir A-2, PROJET

Sainte-Rose Une maison menacée de démolition

par Gilles PEPIN

SAINTE-ROSE — Fort d'un jugement de la cour supérieure, la corporation municipale de Sainte-Rose-de-Watford, dans la circonscription de Bellechasse, s'apprêteait, hier, à faire démolir une maison considérée malpropre et en mauvais état selon la loi de la protection de l'environnement.

Cela rappelle un autre cas de démolition de maison, qui a fait les manchettes, l'été dernier, dans le village de Saint-Prospère, à une dizaine de kilomètres plus au sud, dans la circonscription de Beauce-Sud. A cet endroit, la maison de Mme Pauline Bouffard a été détruite, à l'aide d'une pelle mécanique, par la municipalité. Celle-ci avait d'abord refusé d'émettre un permis de construction parce que l'emplacement était d'une superficie insuffisante.

M. Rosaire Roy, maire de Sainte-Rose-de-Watford, a cependant précisé au SOLEIL, hier, que le problème vécu dans sa municipalité est bien différent. Car la maison de M. Louis-Philippe Corriveau, située dans le rang 1, à une couple de kilomètres du village, serait plutôt "un vieux taudis malpropre et utilisé simplement comme entrepôt de vieux objets disparates".

"Je ne sais pas lire"

Interrogé par téléphone, le pro-

Voir A-2, MAISON

Sanctions contre l'URSS Les alliés de Reagan divisés

(D'après NYT, UPI, AP et AFP) — Les trois principaux pays sur lesquels le président Reagan compte pour serrer la vis à l'Union soviétique demeurent toujours divisés sur l'opportunité et la rentabilité de l'appression sur Moscou.

Informés d'avance des mesures de sanction qu'a décidées le chef de la Maison-Blanche à l'égard de l'URSS, le Japon, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest sont, de l'avis des experts, des cartes importantes dans le jeu dont dispose M. Reagan pour faire cesser la répression qui s'exerce en Pologne depuis le décret de la loi martiale.

L'atout du président américain repose pour l'instant sur une question essentiellement économique: le renouvellement des accords d'approvisionnement en céréales (une question intérieure) et la fourniture de la technologie pour la construction du pipe-line transsibérien. Ce projet est considéré par le Kremlin comme la réalisation la plus importante de son histoire. C'est un gazoduc, long de 4,800 kilomètres, qui alimentera plusieurs pays occidentaux: l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Italie, la Belgique, l'Autriche, la Suède, la Suisse, la Grèce, la Finlande et la Hollande.

Pour Moscou, c'est une exportation de gaz naturel d'une valeur de huit à dix milliards de dollars par année.

Il doit être complété entre 1985 et 1987 à un coût atteignant les \$15 milliards.

Les banques ouest-allemandes et japonaises sont très intéressées dans la construction et le financement du gazoduc. Pour l'Italie, c'est, dit-on, un excellent marché pour l'écoulement de ses produits.

De l'avis des experts américains, les principaux éléments de fabrication du gazoduc dont les Soviétiques ont besoin sont le tuyau d'un diamètre de 142 centimètres et les stations de compression. Ces éléments, selon une étude américaine sur la nécessaire coopération des alliés, sont disponibles dans ces trois pays.

Pour sa part, le Japon endosse clairement la position américaine jusqu'à maintenant.

L'Allemagne de l'Ouest, elle, observe un "prudent mutisme" après la déclaration du président Reagan. On rappelle dans l'entourage du chan-

Voir A-2, REAGAN

☐ autres détails, page C-13

Il croyait avoir gagné \$50,000

TORONTO (d'après PC) — Pendant une journée, Brendan Foley, de Hamilton, a été riche.

En voyant le numéro gagnant de la loterie provinciale en première page du Toronto Star, samedi, il a appris qu'il avait gagné \$50,000.

Du coup, sa vie a changé. Sans emploi, père de trois enfants, Foley a décidé sur-le-champ de retourner dans sa province natale, Terre-Neuve, et de recommencer en neuf.

Il a donné sa voiture à sa belle-soeur et sa chaîne stéréophonique à son beau-frère. Puis, il est allé aux courses où, une chance venant rarement seule, il a gagné \$375.

L'heureux homme s'est empressé de célébrer ses gains en dépensant le montant obtenu aux courses avec des amis et en donnant \$50 à une femme.

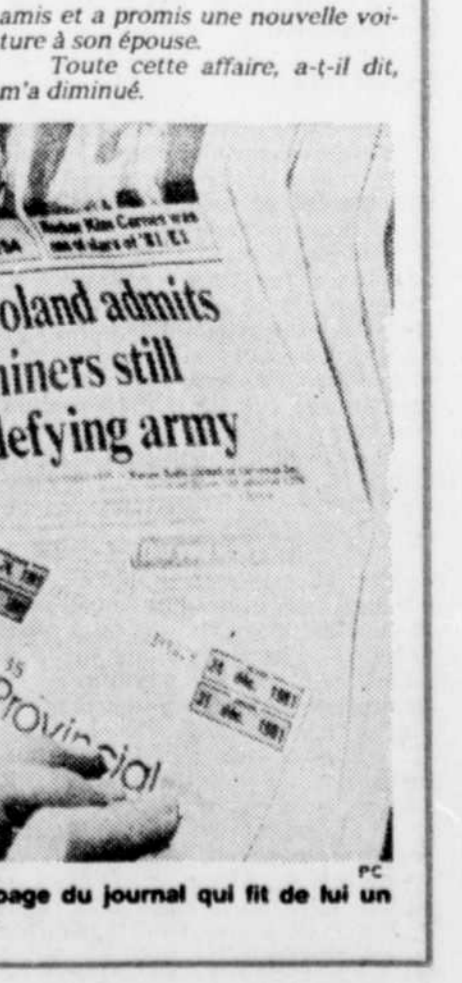
Mais en revenant des courses, il a appris qu'il n'avait rien gagné du tout, que le numéro imprimé en première page du journal n'était pas le bon.

"Ça m'a rendu malade", a-t-il dit lundi. "Il ne me restait plus rien."

Le Star avait publié en fait le numéro gagnant de la semaine précédente. Le bon numéro cependant était publié dans les pages intérieures du journal, dans une annonce.

Mais Foley n'a pas pris le temps de vérifier davantage. Il a plutôt dépensé plus de \$600 en appels interurbains pour avertir ses amis et a promis une nouvelle voiture à son épouse.

Toute cette affaire, a-t-il dit, m'a diminué.



Foley, son billet de Provincial et la page du journal qui fit de lui un homme riche pour... quelques heures.

Les 7 sanctions prises par Reagan

WASHINGTON (AFP) — Les sept sanctions économiques prises par le président Ronald Reagan à l'encontre de l'Union soviétique se présentent comme suit:

1 — Suspension de la délivrance de licences d'exportation de matériel d'équipement pétrolier et de technologie pétrolière:

De plus, des licences d'exportation (dont la délivrance est actuellement suspendue) seront désormais nécessaires pour l'équipement et la technologie pétrolière dans les secteurs du raffinage et du transport. Antérieurement, seules les exportations destinées aux secteurs de l'exploration et de la production de-

vaient être munies de licences d'exportation.

Les engins pose-tuyaux de pipelines sont concernés par cette mesure. On précise au département d'Etat que le contrat de la firme Carterpillar pour la vente de 200 engins de ce type (pour \$80 millions) n'a pas reçu d'autorisation officielle contrairement à ce que la firme avait annoncé.

Le secteur pétrolier est considéré au département d'Etat comme le plus vulnérable et le plus dépendant de la technologie américaine.

"Les mesures prises n'empêcheront pas la construction du gazoduc transibérien devant desservir l'Europe mais la rendront plus dif-

ficile", a estimé un haut responsable du département d'Etat.

2 — Ajournement des négociations sur un prochain accord céréalier à long terme:

Les premières négociations devaient avoir lieu en janvier. Pour l'année en cours, qui expire le 30 septembre, l'URSS peut acheter aux Etats-Unis jusqu'à 23 millions de tonnes de céréales. Quelque 11 millions de tonnes ont d'ores et déjà été achetées.

Les ventes de céréales représentent en valeur environ les 3/4 des exportations américaines en URSS en temps normal.

Celles-ci se sont élevées pour les huit premiers mois de l'année à \$1,3 milliard contre \$1,5 milliard en 1980 (année de l'embargo imposé après l'intervention en Afghanistan) et \$3,6 milliards en 1979.

3 — Suspension de la délivrance ou du renouvellement de toutes les licences d'exportation de matériel électronique et de technologie de pointe:

De plus, la liste des produits de cette catégorie qui sont soumis à l'obtention de licences d'exportation a été élargie.

4 — Fermeture de la centrale d'achats soviétique aux Etats-Unis:

Cette centrale d'achats, établie

par un accord intergouvernemental de 1972, emploie une dizaine de personnes à New York et place environ un tiers des commandes de l'URSS auprès des firmes américaines.

5 — Suspension des négociations sur le renouvellement d'un accord maritime qui arrive à terme le 31 décembre:

Selon cet accord, les navires soviétiques peuvent accéder à 40 ports des Etats-Unis avec un préavis de quatre jours. Les demandes de permissions seront désormais étudiées et délivrées cas par cas. 337 navires soviétiques ont abordé dans des ports américains au cours des onze premiers mois de cette année.

6 — Suspension des services de la compagnie aérienne Aeroflot aux Etats-Unis:

Deux vols hebdomadaires de cette compagnie relient Washington et Moscou.

7 — Les accords d'échanges bilatéraux arrivant prochainement à expiration ne seront pas renouvelés:

Un accord de coopération scientifique et technologique arrive à expiration en mai et un accord dans le domaine de l'énergie et de l'espace en juillet. Les onze accords existant seront revus afin de limiter l'accès aux données scientifiques et techniques américaines.

REAGAN (Suite de la première page)

celier Helmut Schmidt que les sanctions économiques contre la Pologne et l'Union soviétique risquent d'avoir un effet exactement inverse à celui qui est recherché et que ces mesures pourraient donc aboutir à une prolongation et à une aggravation de l'état de siège.

Du côté italien, le président du conseil, M. Giovanni Spadolini, a annoncé hier que son pays allait faire une "pause de réflexion" dans ses négociations avec l'URSS pour l'achat de gaz naturel soviétique mais que les sociétés italiennes cherchant à vendre du matériel pour la construction du gazoduc pourront continuer leurs transactions.

Selon les experts, la décision américaine de suspendre les licences d'exportation vers l'URSS sera donc pratiquement sans conséquence sans l'appui des alliés. Sur le plan intérieur, le contrat de la firme "Caterpillar" pour la livraison de 200 engins pose-tuyaux a été suspendu mais ceux-ci n'étaient pas prévus pour le gazoduc transibérien. Leur livraison devait simplement permettre aux Soviétiques de libérer d'autres engins qui, eux, seraient utilisés pour le gazoduc. Cet équipement, affirment les experts, peut être trouvé au Japon. Le blocus, précise-t-on, ne fera que retarder la construction du pipe-line.

En Pologne, un conseiller particulier du général Jaruzelski, le capitaine Wieslaw Gornicki, a déclaré qu'un blocus économique de la Pologne par l'Occident risquait de prolonger l'imposition de la loi martiale dans son pays.

Lech Walesa

De source officieuse, on rapporte enfin que le président de "Solidarité", M. Lech Walesa, a effectivement entamé une grève de la faim mais y a renoncé après deux jours. Il y a mis un terme à Noël et a accepté de négocier avec le gouvernement militaire.

Selon un membre de la famille de M. Walesa, les négociations devaient s'ouvrir lundi, mais on ignore si elles ont effectivement commencé.

Auparavant, on indiquait de sources dignes de foi que M. Walesa refusait de négocier en l'absence du président du syndicat, formé de 18 personnes. On ne sait pas si les autorités ont cédé à cette demande.

On ne sait pas davantage quel est l'objet de ces négociations, même si l'on suppose que les autorités polonaises souhaiteraient que le syndicaliste lance un appel à la paix sociale.

PROJET (Suite de la première page)

Laurent. Le premier de ces patrouilleurs de la mer sera mis en construction aussitôt que le ministre aura choisi la meilleure soumission, ce qui ne devrait pas tarder, a révélé M. Garon.

Chaque région maritime québécoise (Côte-Nord, Gaspésie et les îles de la Madeleine) sera dotée d'une telle vedette opérée par les agents de protection des pêches, lesquels auront le double rôle de veiller au respect des règlements de pêche comme de participer à des opérations de sauvetage.

Pour le ministre Garon, il est évident que ces seuls équipements aériens et marins déjà disponibles ou qui le seront bientôt, s'ils sont l'objet d'une bonne coordination, feront déjà plus que l'actuelle "garde côtière".

portantes de la garde côtière sont à St. John, Terre-Neuve, et à Halifax, donc très loin des eaux québécoises", affirme M. Garon qui considère la base de Charlottetown comme une sous-station équipée en conséquence.

Le ministre responsable des Pêches maritimes du Québec déplore le grand trou entre Québec et l'Atlantique et le remémore à cet effet la célèbre aventure du bateau-pirate "The Answer". Le dimanche 23 février 1975, le capitaine Brian Erb avait fui le port de Québec à bord de ce navire pour tenter de gagner les Antilles. Il s'en fallut de peu qu'il réussisse à quitter les eaux canadiennes avant que n'intervienne un navire de la garde côtière canadienne.

L'autre ministère fédéral fortement impliqué dans la surveillance et la sécurité en mer est Pêches et Océans Canada.

Selon M. Garon, ce ministère dirigé par M. Roméo Leblanc possède une impressionnante flotte de navires océanographiques et de patrouilleurs de la mer, mais ils sont tous "opérés" par les régions des Maritimes.

"Depuis que Roméo Leblanc a décidé que la région du Québec relève du bureau de Moncton, on peut dire adieu à tout projet de navire de recherche et de patrouille d'ici au XXIe siècle. L'an dernier, Terre-Neuve a fait don d'un vieux rafiot en bois d'une centaine de pieds à la région du Québec de Pêches et Océans Canada. C'est le porte-étendard de Pêches et Océans Canada au Québec", estime M. Garon.

Blâme

Le ministre Garon n'a pas été tendre, hier, lors de l'entrevue téléphonique accordée au SOLEIL, envers ses homologues fédéraux Roméo Leblanc et Jean-Luc Pepin.

Ce dernier, en tant que ministre fédéral des Transports, est responsable de la "Canadian Coast Guard", comme le nomme M. Garon.

La région de Québec de la garde côtière canadienne, couvre le couloir fluvial. Elle est basée à Québec et s'occupe "assez bien de sa tâche", avec de vieux brise-glace, pour prévenir les embâcles et assurer une navigation sécuritaire. L'été, estime M. Garon.

"Les deux autres bases im-

"Moïse" et "Nathan" ne font pas un jeûne total

par Michel TRUCHON

Le directeur du centre de détention de New Carlisle, M. Guy Coulombe, a confirmé hier matin que "Moïse" Roch Thériault et "Nathan" Jacques Giguère continuent leur grève de la faim entreprise le matin du 25 décembre, mais que les deux prisonniers ne font pas un jeûne total, buvant de l'eau et du café à l'occasion. Par ailleurs, le bureau du directeur de la protection de la jeunesse

à Gaspé n'a pas été informé de la rumeur voulant que l'un des fils de Moïse, le jeune Aaron, 12 ans, placé dans une maison d'hébergement à Bonaventure, ait lui aussi décidé de refuser de s'alimenter.

"Si cela était le cas, nous aurions sûrement été prévenus", a dit l'assistant du DPJ M. Jean-Claude Lepreux. De son côté la police confirme avoir eu vent de la rumeur, mais n'a pas vérifié les faits, la chose n'étant plus de son ressort.

Incarcérés à la prison de New Carlisle à la suite du refus du juge de leur accorder un cautionnement, Roch Thériault et Jacques Giguère protestent contre cette détention.

Moïse, a précisé le directeur du centre de détention, a le droit de téléphoner à sa femme, "Esther" Gisèle Lafrance, et celle-ci va lui rendre visite. La jeune femme a d'ailleurs contribué à répandre la rumeur voulant que l'un des fils de Moïse jeûne lui aussi. Elle a en effet communiqué lundi avec la station de radio CKCV, à Québec, pour annoncer la chose. Elle précisait que Moïse et Nathan se portaient bien pour l'instant.

Ce "bulletin de santé" a d'ailleurs été confirmé par le directeur Coulombe. Celui-ci précise que les deux "grévistes de la faim" semblent en parfaite condition physique et qu'ils sont suivis de près par un médecin et une infirmière.

MAISON

(Suite de la première page)

prétaire Corriveau a déclaré au SOLEIL qu'il ne savait pas comment agir dans les circonstances.

"J'ai changé d'avocat il y a deux semaines. Je ne sais pas lire, je ne sais plus quoi faire." En exprimant ainsi son désarroi, M. Louis-Philippe Corriveau a mentionné que la municipalité lui a donné l'ordre de démolir lui-même sa maison, ce qu'il n'a pu se résigner à faire.

Il reconnaît que la maison est vieille, mais qu'elle est dans un état acceptable, à son avis: le toit, les portes, les fenêtres ne sont pas brisées... "En ce qui concerne l'hygiène, un inspecteur a témoigné pour moi. J'ai déjà nettoyé la cour, je ne vois pas ce qu'ils veulent que je fasse de plus."

M. Corriveau est illettré et pauvre. Il habite à quelques milles de sa "maison-entrepôt", dans une autre petite maison du premier rang. Il n'a pas tout à fait 50 ans, mais il dit que son état de santé le rend incapable d'occuper un emploi depuis six ans. Il a acheté la vieille maison, il y a une couple d'années, pour y mettre à l'abri des meubles restant d'un commerce qu'il exploitait autrefois à Sainte-Germaine-Station.

Depuis 1979

Le maire Rosaire Roy a mentionné que des plaintes venant surtout des services de protection de l'environnement, poussent la municipalité à agir, depuis 1979. Le juge Bernier, de la cour supérieure, a en effet acquiescé à sa requête et a ordonné à M. Corriveau, le 26 octobre dernier, de procéder à des réparations et du nettoyage à la satisfaction de la municipalité, à défaut de quoi cette dernière pourra démolir la maison après l'expiration d'un délai de 30 jours.

"Le délai est bien expiré et M. Corriveau ne veut pas faire les travaux demandés", a commenté le maire Roy. Il faudrait que la vieille maison soit considérablement améliorée, comme pour la rendre habitable; ce qui impliquerait, entre autres choses, la construction d'un solage, a aussi précisé M. Rosaire Roy, qui était à la recherche d'un béliet mécanique afin de procéder à la démolition dans les prochains jours.

Selon le rôle d'évaluation municipale, cette propriété vaut \$2.000. Elle est là depuis 25 ans, se souvient M. Réal Roy, qui l'a lui-même transportée à cet endroit. "C'était déjà une vieille maison. Elle avait été déposée sur la terre, avec une roche sous chaque coin. Aujourd'hui, le plancher ne doit plus tenir."

le mot du jour

Bonne année

Nous voici au terme d'une autre année. Il ne faut pas parler d'une "année de calendrier" parce que c'est un calque de l'anglais (calendar year). C'est une année civile qui s'achève.

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE 9-1-9
Tirage de mardi
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
647-3334 Samedi: 9h30 à 13h00

647-3233 RENSEIGNEMENTS **647-3394 REDACTION**
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Coursier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"



GRANDE VENTE DE JANVIER

notre fameuse vente de janvier, renommée pour sa qualité supérieure... pour ses valeurs légendaires... ses prix in surpassables... en cours dans nos trois magasins.



réduction de 35 à 45%

draps et douillettes « Sachet » de *Welderesl*

drap simple rég. \$22. pour **13.99**

draps de luxueuse percale, 180 fils au pouce, pour une plus longue durée et un entretien facile. imprimé de fleurs rose framboise sur fond kaki.

les draps double grand	rég. \$28. pour 16.99	les douillettes simple double et grand	rég. \$100 pour 59.95
très grand	rég. \$38. pour 23.99	très grand	rég. \$135. pour 69.95
taies (la paire)	rég. \$48. pour 29.99	couvre-oreiller	rég. \$175. pour 89.95
	rég. \$22. pour 13.99		rég. \$25. pour 12.99



épargnez jusqu'à 35%

serviettes de ratine

6.99

bain rég. \$11

serviettes de belle ratine épaisse et bien absorbante rose cendré, bleu azur, marine, pêche cendré, brun, suédois, blanc.

main rég. \$7 pour **4.99**
débarbouillette rég. \$4 pour **2.99**

épargnez jusqu'à 40%

nappes « Valencia »

50 x 68 rég. \$15. pour **\$8.99**

nappes au fini anti-tâches, sans repassage. brun, or, vert.

58 x 84 rég. \$22. pour **12.99**
58 x 104 rég. \$26. pour **16.99**

oreillers plumes d'oiseaux

15.99

format standard rég. \$20.

oreillers à rembourrage 100% plumes d'oiseaux aquatiques avec enveloppe en coutil bleu et blanc à liséré blanc.

grand format rég. \$25. **17.99**



épargnez 25%

couvertures de laine « Flyers »

29.95

72 x 90 rég. \$40.

douces et moelleuses les couvertures de laine dans un choix de champagne, brun ou bleu ciel.

80 x 100 rég. \$50 pour **36.95**
90 x 108 rég. \$70 pour **49.95**

la maison

simons

place ste-foy... place de l'hôtel de ville... maintenant... aux galeries de la capitale

Hausse de 11.4% à Lauzon

par Gilles PEPIN

LAUZON — En acceptant hier soir un budget accru de 15.5 pour 100 (par rapport aux prévisions de 1981), le conseil municipal de Lauzon a augmenté le taux de la taxe foncière de 11.4 pour 100 pour l'année 1982. Ce taux passe donc de \$1.75 à \$1.95 par \$100 d'évaluation.

Il y a aussi augmentation concernant d'autres taxes locales: le coût du service d'eau passe de \$80 à \$90 par logement; la taxe des ordures passe de \$55 à \$60, tandis que la taxe d'affaires passe de 7 à 8 pour 100 de la valeur locative. Le rôle d'évaluation demeure pratiquement inchangé.

Le nouveau budget est de \$6,412,600. Malgré l'augmentation, le montant provenant des subventions du gouvernement provincial passera de \$359,830 à \$208,520, en raison principalement de l'abandon de l'aide de \$1,000 par logement pour la "densification du territoire".

La taxe foncière rapportera \$3.1 millions, en 1982, ce qui sera une augmentation de 12.5 pour 100. La plus grosse augmentation sera au chapitre des loisirs (81.3 pour 100), ce qui donnera \$57,600, parce que le conseil municipal a jugé bon d'accroître la participation des usagers.

Au chapitre des dépenses, la plus grosse augmentation sera pour le service de la dette. Le montant y est de \$1,960,000, ce qui représentera 29.2 pour 100 d'augmentation et ce qui prendra 30.6 pour 100 du budget. Le chapitre de l'urbanisme et développement subit une diminution de 0.7 pour 100. Le service de la sécurité publique a une augmentation de 16.1 pour 100.

Selon des calculs effectués par le service de la trésorerie municipale, le propriétaire d'une maison de \$40,000 aura une augmentation des taxes municipales de 11.37 pour 100, il paiera \$930. Celui ayant une maison évaluée à \$50,000 paiera 11.38 pour 100 de plus, ce qui fera \$1,125, et celui d'une maison de \$60,000 aura une augmentation de taxes de 11.39 pour 100, ce qui fera \$1,320. La moitié du budget va en salaires aux 70 personnes à l'emploi de la corporation municipale.



Quelle décoration!

Une couronne naturelle de neuf pieds de diamètre décore la maison de M. Martial Bergeron, à Notre-Dame-des-Laurentides. Sans armature, elle est constituée de branches de sapin liées les unes aux autres. M. Bergeron a dit qu'il avait mis environ trois heures pour la fabriquer et que 65 lumières de différentes couleurs l'illuminent la nuit. Satisfait de son oeuvre, il a ajouté qu'il y avait travaillé par plaisir pour combler ses temps libres.

Le Soleil, Reynold Lavoie

Le salaire des édiles de Loretteville majoré de 38%

par Marc LESTAGE

Le compte de taxes des propriétaires de maisons unifamiliales évaluées à \$40,000 augmentera de 13.3 pour 100, en 1982 à Loretteville à la suite de l'adoption d'un budget de dépenses de \$6,786,512 qui prévoit notamment des augmentations de salaires de 38 pour 100 pour le maire et

les conseillers municipaux.

Selon le maire Jean-Marie Beaulieu, l'augmentation de taxes imposée aux propriétaires constitue un minimum qu'il a été possible d'atteindre seulement en rognant \$1 million de dépenses aux prévisions initiales tandis que l'augmentation de salaire des élus est "justifiée et représente très peu dans le compte de taxe de chaque contribuable".

De fait, les augmentations de salaires de 38 pour 100 que les conseillers et le maire ont décidé de se voter au début de 1982 augmenteront les dépenses de la municipalité de \$15,000 au total, c'est-à-dire environ \$1 par habitant de Loretteville.

"Des bons hommes ça se paie", devait enchaîner le conseiller Fernand Paquet après qu'un contribuable, M. Henri Plamondon, se soit interrogé tout haut sur la portée psychologique d'une telle décision sur les contribuables en pleine période de stress économique.

Le contribuable s'est finalement "rassis" après que le maire lui eut reproché "de ne pas avoir été là pour

A Saint-Augustin, les taxes augmentent de 81.5%

par Pierre MARTEL

Après avoir bénéficié d'une baisse de la taxe foncière de 50 pour 100, il y a un an, les contribuables de Saint-Augustin-de-Desmaures vivront le contraire en 1982 alors que le taux de la taxe d'évaluation foncière fera un bond de 81.5 pour 100 en passant de \$0.42 à \$0.76 du \$100 d'évaluation.

Tel est l'élément dominant d'un budget de \$3.4 millions déposé hier soir par les autorités municipales. En dépit du fait que les revenus provenant de la taxe d'évaluation foncière grimpent de \$472,000 à \$820,961, les revenus totaux de la municipalité diminueront de 2.7 pour 100 (\$93,445) comparativement aux résultats de 1981.

Le principal élément permettant d'expliquer une situation aussi anachronique (hausse de taxe foncière de

81.5 pour 100 et baisse des revenus totaux de 2.5 pour 100) réside dans le fait que les revenus de 1981 tenaient compte d'un surplus de \$454,678 réalisé en 1980.

Il y a près d'un mois, le maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, M. Raymond Juneau, avait prévu les contribuables que la taxe d'évaluation foncière grimperait de 100 à 150 pour 100.

Or, depuis ce temps, un événement majeur est survenu. Évidemment qui a fait mentir le maire. En effet, pour l'exercice financier de 1981, la municipalité a réussi à récupérer \$307,000 du ministère des Affaires municipales à titre de compensation (en-lieu de taxes) pour la majorité des édifices du campus Notre-Dame-de-Foy.

Au début de décembre, les auto-

rités municipales prévoyaient un déficit d'environ \$25,000 pour l'année 1981. Avec l'octroi de cette compensation de \$307,000, on s'attend maintenant à terminer l'exercice financier avec un surplus de \$142,643. Les auteurs du budget n'ont pas intégré ce surplus dans leurs prévisions pour 1982. Ils ont pris la décision d'utiliser cette somme pour constituer un fonds de roulement.

En plus de connaître une augmentation du taux de taxe foncière, les contribuables de Saint-Augustin verront la compensation pour les égouts augmenter de \$45 à \$78. En outre, la taxe pour le ramassage des ordures ménagères sera également haussée. Bien que le montant n'ait pas encore été établi, on peut prévoir une hausse de 50 pour 100 comparativement à 1981.

Beaupré: impôt foncier fixé à \$0.83 du \$100 d'évaluation

par Gérald OUELLET

En 1982, le taux de la taxe foncière passera de \$0.75 à \$0.83 du \$100 d'évaluation à la ville de Beaupré. Le taux de la taxe d'aqueduc et égout sera maintenu à \$33 par logement, tandis que celle pour les ordures ménagères (ramassage) passera de \$23 à \$26 et (enfouissement) passera de \$19 à \$20 par logement. Le rôle d'évaluation de la municipalité s'élève à \$69,464,842.

C'est ce qui ressort des prévisions budgétaires déposées hier soir par le maire Lucien Gauthier à une assemblée spéciale du conseil municipal.

Ainsi, le propriétaire d'une maison unifamiliale évaluée à \$41,000 paiera \$340.30 pour la taxe foncière générale, \$33 pour l'aqueduc et égout, \$26 pour le ramassage des ordures ménagères et \$20 pour l'enfouissement pour un total de \$419.30, tandis que pour 1981 il a dû payer la somme de \$382.

En 1982, les autorités municipales de Beaupré prévu dépenser la somme de \$1,296,000, alors que \$1,245,000 ont été dépensés par le conseil en 1981.

Les revenus de la municipalité sans tenir compte de la taxe foncière générale s'élèveront à \$202,000. Pour équilibrer le budget, les autorités iront chercher la somme de \$1,096,000 en taxes foncières générales.

Les dépenses pour l'année 1982 se lisent comme suit: administration générale \$285,175, protection publique \$36,300, voirie \$123,200, hygiène du milieu \$114,600, urbanisme \$10,200,

loisirs \$92,300, aux édifices \$20,300, à la machinerie \$68,800, aux dépenses en immobilisations \$215,000 et au service de la dette \$330,160.

Les projets présentés dans le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1982-1983-1984 totalisent \$3.8 millions.

Dans les priorités pour 1982, le maire Lucien Gauthier a indiqué que le conseil municipal désire réaliser des travaux de réfection de rues et le conseil compte investir près de \$200,000. La ville de Beaupré effectuera également des travaux pour l'installation d'un tuyau qui traversera la rivière Sainte-Anne près de la route 138 pour la protection contre les inondations.

De plus, le conseil municipal procédera à l'aménagement du terrain de balle et de tennis. Le maire Gauthier a précisé que les négociations sont toujours en cours en ce qui concerne le centre communautaire. Enfin, les travaux de construction du HLM d'une capacité de 15 unités de logement seront terminés en 1982.

Nouveau rôle d'évaluation à Château-Richer

par Gérald OUELLET

Avec l'adoption d'un nouveau rôle d'évaluation qui passe de \$20.2 millions à \$42.8 millions, le conseil municipal de la ville de Château-Richer a décidé, au cours d'une récente assemblée spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 1982, de faire passer le taux de la taxe foncière générale de \$1.62 à \$0.76 du \$100 d'évaluation en plus d'imposer une taxe générale (secteur égout) qui sera de \$0.37 du \$100 d'évaluation.

Comme l'indiquait hier M. François Gravel, secrétaire-trésorier de la municipalité, les taxes de service seront, pour les égouts, \$70 par logement, pour l'aqueduc (résidentiel), \$90 par logement, (garage) \$110, pour le ramassage des ordures ménagères (résidentiel), \$38 par logement, à Saint-Achille, \$34 par logement, (commercial) \$115 et (commercial, motels) \$175.

En 1982, les autorités municipales ont prévu dépenser la somme de \$977,567 alors que \$797,470 ont été engagés par le conseil en 1981, ce qui représente une augmentation de \$180,097. Ce montant sera absorbé en grande partie par le service de la dette qui s'élève à \$363,640.

Les revenus de la municipalité, sans tenir compte de la taxe foncière générale, s'élèveront à \$378,540. Pour équilibrer le budget, les autorités iront chercher la somme de \$559,027 en taxe foncière générale.

Les dépenses pour l'année s'y lisent comme suit: \$147,170 pour l'administration générale, \$286,157 pour les services publics, \$31,600 pour l'aqueduc, égout et électricité, \$104,000 en immobilisations à même les revenus, \$30,000 pour la Commission des loisirs, \$15,000 pour l'office municipal d'habitation et \$363,640 pour

le service de la dette. Au programme des dépenses d'immobilisation pour les années 1982, 1983, 1984, le conseil municipal aura comme priorité le

prolongement d'un égout collecteur sanitaire aux parcs de maisons mobiles et le conseil compte y investir la somme de \$200,000.

Budget de \$1,250,723 à Boischatel

par Gérald OUELLET

En 1982, les contribuables de la municipalité de Boischatel auront à subir une hausse de taxe de 8,6 pour 100. Ils verront le taux de taxes foncières passer de \$1.85 à \$2.01 du \$100 d'évaluation.

C'est ce qui ressort des prévisions budgétaires présentées, hier soir, par le maire Roland Lavoie, au cours d'une réunion spéciale du conseil municipal, qui d'ailleurs, a été ajournée et se continuera ce soir.

Cette année, les autorités municipales ont prévu dépenser la somme de \$1,250,723 tandis que \$1,063,146 ont été engagés par le conseil en 1981, soit une hausse de \$187,577.

Les revenus de la municipalité sans tenir compte de la taxe foncière générale, s'élèveront à \$322,982. Pour équilibrer le budget, les autorités municipales iront chercher la somme de \$927,741 en taxe foncière générale. Le rôle d'évaluation imposable de Boischatel est de \$48,3 millions.

La taxe pour le ramassage des ordures ménagères passera de \$40 à \$45 par logement. Une entente intermunicipale avec la municipalité de L'Ange-Gardien fait que les contribuables de Boischatel bénéficient depuis 1981 d'un nouveau service dans ce domaine.

Les dépenses pour l'année 1981 se lisent comme suit: \$156,310

pour l'administration générale, \$83,620 pour la sécurité publique, \$211,780 pour l'entretien des chemins, l'enlèvement de la neige et le transport en commun, \$92,775 pour l'entretien du réseau sanitaire dont le ramassage des ordures, territoire, \$51,160 aux loisirs et à la culture, \$76,625 aux édifices et à la machinerie.

\$437,953 au financement, \$88,500 aux autres activités et \$50,000 pour l'appropriation des déficits.

Comme exemple, le propriétaire d'une maison unifamiliale évaluée à \$42,000 devra déboursier \$889 en 1982 y incluant la taxe pour les ordures ménagères. Ce qui représente une

augmentation de 6.5 pour 100 par rapport à 1981 qui était de \$817

tenant compte du facteur médian, soit la taxe municipale et scolaire.

LA CLINIQUE BELLEMARE ENR.
SPECIALITÉ:
VERRES DE CONTACT RIGIDES, SOUPLES, À PORT PROLONGÉ ET AUTRES
ÉDIFICE DU BOULEVARD
350, boul. Charest est, Québec
529-9411



Vente spéciale de chaussures Dack
LA VENTE SPÉCIALE QUE LA PLUPART DES HOMMES ATTENDENT
GALERIE des BOUTIQUES
5, Place-Québec
529-9242

Pêcheries St-Laurent INC.

PATTES DE CRABES Alaska 7.99 lb

SAUMON FUME Tranché 10.49 lb

GROSSES CREVETTES 8.49 lb
pelees et déveinées

Variété complète des produits de la mer.

201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577

RABAIS DE 20% à 50%

Les uniformes scolaires sont exclus de cette vente.

Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants de la naissance à l'adolescence

CLEMENT

PLACE STE-FOY 653-9363

Les galeries de la capitale 627-3472



Les meubles qui séduisent l'espace à votre profit en solde maintenant à la **GRANDE VENTE SEMI-ANNUELLE** universdécor.

À l'intersection Henri IV et boulevard Hamel Tél: 872 2321

A-8 **NOS RÉGIONS**

Amiante, Lotbinière, Beauce, Rive-Sud, Côte-du-Sud, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles de la Madeleine, Côte-Nord, Charlevoix, Portneuf

Portneuf

Les trappeurs ont rendez-vous à l'encan

par Isabelle JINCHEREAU
(collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — En ce jeudi soir de décembre, le comptoir de fourrures de Saint-Raymond de Portneuf grouille d'activités. C'est la veille des premières enchères de la compagnie de la Baie d'Hudson et une quarantaine de trappeurs de la région de Portneuf se pressent dans le sous-sol du centre régional d'information, où, pour la quatrième année, l'équipe de la Chambre de commerce locale les accueille pour transiger leur butin.

Les bras chargés de peaux de loup, de lynx, de rat musqué, de castor et de vison, les coureurs des bois, pour la plupart de vieux habitués, étalent leur fruit à tour sur le comptoir le fruit d'un mois de chasse, sous l'oeil attentif du directeur, Robert Moisan. Ce dernier examine alors la densité du poil de la fourrure, son temps de prise, sa teneur en gras puis remet sur-le-champ au propriétaire un chèque représentant 50 pour 100 de la valeur réelle des peaux, la balance étant retournée environ un mois après les

encans de la compagnie, tenus six fois par année. Le reste de l'équipe enregistre et emballe les colis, achevés le soir même par courrier spécial au siège social de la société à Montréal, responsable de leur vente à l'encan de Toronto.

Certains trappeurs iront se chercher jusqu'à \$500 pour un lynx de qualité, \$100 pour une superbe peau de castor, \$75 pour une loutre. Mais ils devront entre-temps payer des droits régaliens au gouvernement québécois, en plus de verser 7 pour 100 en commission à la compagnie.

On raconte qu'à l'enchère l'an dernier, on a vendu un lot de 17 peaux de lynx \$1175 l'unité. Mais, comme l'indique M. Moisan, il s'agit d'une livraison spéciale pour des clients originaux.

Première au Québec

C'est d'abord pour guider les chasseurs dans leurs transactions et éviter la prolifération des "banquiers", surnom donné aux trafiquants de fourrures profitant de la naïveté de certains pour s'enrichir, que la Chambre de commerce de Saint-Raymond a ouvert ce comptoir en 1977.

D'ailleurs, le doyen des trappeurs de la région, Victorin Cayer, âgé de 71 ans, gardien de club durant 38 ans, dénonce cette activité frauduleuse. "Je connais des gens qui vendent des fourrures et qui n'ont jamais fait fonctionner un piège ou un collet", clame-t-il, indigné.

Selon M. Robert Moisan, le marché du jeudi soir constitue une belle occasion pour les gens d'échanger, tout en se rappelant qu'il n'est jamais trop tard pour se munir d'un permis et observer les règlements de chasse.

Il faut dire qu'en voyant le jour, le comptoir de traite devenait la première installation du genre dans la province destinée aux trappeurs du comté. Aujourd'hui, la région de La-Belle en compte un.

L'an dernier, la Chambre a accueilli 237 chasseurs et a transigé pour une valeur de plus de \$150,000. Cette année, la cueillette promet. Depuis l'ouverture du comptoir, le 5 novembre, 118 trappeurs ont visité les lieux, laissant au passage 2000 peaux. En ce sixième soir de la cueillette, plus de \$20,000 en fourrures ont été négociés.

Et les trappeurs...

Mais que pensent les trappeurs de ce nouveau comptoir? De façon générale, ils se montrent satisfaits et ont l'impression de faire une bonne affaire. Surtout lorsqu'un particulier accompagné de sa femme, se présente



Une fois étalées sur le comptoir, les pelleteries sont soigneusement examinées par le directeur de la Chambre, Robert Moisan, lui-même trappeur, qui les confie ensuite à ses aides, le jeune Robert Paré ainsi que Maurice Voyer pour l'emballage.



Le coyote, un animal difficile à piéger, avec qui l'homme doit ruser constamment mais dont la fourrure est fort recherchée. Le trappeur Roger Frenette de Cap-Santé l'a chassé sur son territoire.

sur les lieux, à l'improviste, comme ce fut le cas l'autre soir, histoire de regarder la marchandise en vue de la fabrication éventuelle d'un manteau. Effectivement, cinq superbes peaux de renard furent écoulées, à \$135 pièce.

De confier au SOLEIL Eddy Corcoran, un trappeur de Saint-Raymond portant sous le bras une trentaine de peaux: "Je fais affaire avec le comptoir de fourrures depuis le début et, outre le prix douteux que j'ai obtenu pour certaines pelleteries, je suis content des offres de la compagnie. Il en va de même pour Darius Lirette, âgé de 66 ans, et son collègue Ghislain Cauchon, de Rivière-à-Pierre, arrivés au centre régional avec une trentaine de peaux de martre, de loutre, de belette et de renard.

Pour sa part, Laurent Frenette de Saint-Léonard effectue sa première visite au comptoir. Auparavant, il faisait affaire avec l'Association des trappeurs d'Ontario et expédiait toutes ces prises par la poste. Ce soir-là ses plus belles pièces furent vendues au particulier en question. Lucratif? Le marché de la fourrure peut l'être aisément. \$3000 de profits bruts an-

nuels pour les amateurs tandis que les plus nantis vont chercher près de \$1500 en une seule cueillette.

Seule ombre au tableau: les voleurs de pièges, qui visitent à l'occasion le territoire des chasseurs, et

dont les traces se perdent dans la forêt. Mais les trappeurs n'ont pas dit leur dernier mot. Ils misent notamment sur la création prochaine d'une association pour résoudre leurs problèmes.



Gaston Fiset de Saint-Basile court les bois depuis 14 ans. En ce soir de cueillette, il apporte cinq superbes renards, un raton laveur et onze rais musqués. Comme il dit, chaque trappeur a son secret pour réussir dans ce métier.

Les Fêtes au Concorde

Jeudi
le 31 décembre 1981

L'astral
LE BRUNCH CAMPAGNARD
de 11h00 à 15h00

\$9.50 adultes, taxe et service non compris
\$6.50 enfants de moins de 8 ans, taxe et service non compris.

SUPER-BUFFET DE LA ST-SYLVESTRE

L'astral
de 20h00 à 24h00
\$28.00 par personne, taxe et service non compris
Orchestre de 21h30 à 02h30, danses, cotillons.

Le cabaret-disco
SOIRÉE TRANSITION 1981-1982
de 21h00 à 03h00

\$12.50 par personne
Danse-Disco

La salle de bal
LA NUIT DE QUÉBEC

Buffet gargantuesque de 20h30 à 24h00
\$22.00 par personne, taxe et service non compris

Musique continuelle avec les Tip-Tops, danse, cotillons, de 20h30 à 03h00.

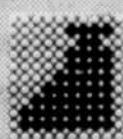
Vendredi, le 1er janvier 1982

L'astral
LE BRUNCH DU JOUR DE L'AN
de 11h00 à 15h00

\$12.50 adultes, taxe et service non compris
\$8.50 enfants de moins de 8 ans, taxe et service non compris.

LE BUFFET DU NOUVEL AN

L'astral
de 17h30 à 23h30
\$18.75 adultes, taxe et service non compris
\$10.00 enfants de moins de 8 ans, taxe et service non compris.



LOEWS **Le Concorde**

1225, Place Montcalm, Québec G1R 4W5

l'entre-fêtes

JUSQU'À

50%

SUR TOUS NOS VETEMENTS DE SKI ALPIN ET DE FOND

RABAIS JUSQU'À

50%

PATINS ET EQUIPEMENTS DE HOCKEY



massicotte sports

- Ste-Foy • Place Laurier
- Centre-ville
- Place Fleur de Lys
- Place Cartier

Bazinet, un potier dont la renommée s'accroît

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Inconnu et à la recherche d'un métier en 1975, le Thétfordois Jean Bazinet, âgé de 32 ans, est devenu en moins de sept ans un artisan-potier dont la renommée s'étend de plus en plus à travers le Québec.

Partie de rien, son entreprise artisanale située à l'arrière de son domicile, sur le chemin du mont Granite, vaut maintenant au-delà de \$75,000. Un troisième projet d'expansion est envisagé pour l'an prochain.

1981 a été une grosse année. L'atelier a été reconstruit. Les équipements ont été modernisés. Bazinet a fait l'acquisition de trois tours musées à l'électricité et d'un nouveau four de 112 pieds cubes pouvant cuire 800 pièces à la fois, soit deux fois et demie plus que ce que l'ancien fourneau pouvait contenir.

Aidé de sa compagne Mimi et de trois employés, Bazinet a fabriqué, cette année, 30,000 pièces en argile à grès d'une soixantaine de modèles différents: soupières, lampes, pots à fleurs, assiettes, tasses, pots à eau ou à vin, pots de différents formats, etc. Soixante-quinze pour cent de la production a été vendue aux commerçants en gros. Le reste a été écoulé lors de diverses expositions comme le Salon des artisans qui a eu lieu récemment à Québec.

Une recette particulière

Les produits de Bazinet sont reconnus pour leur qualité. L'artisan thétfordois fait partie de la minorité des potiers au Québec qui utilise la traditionnelle méthode de fabrication.

La majorité des potiers emploient un mélange préparé par des fournisseurs en gros. Ce n'est pas le cas de Bazinet qui utilise les mêmes matières premières mais suivant une recette bien personnelle.

Dans la fabrication d'un produit, Bazinet utilise 75 pour 100 d'argile à grès importée des États-Unis (Ohio), 10 pour 100 d'argile plastique importée du Tennessee, aux États-Unis, de 10 pour 100 de chamotte (brique à feu broyée), et 5 pour 100 de feldspath (pierre dure qui ressemble au cristal de roche). La chamotte ralentit la diminution du produit au moment du séchage tandis que le feldspath en favorise la vitrification.

Le mélange est déposé dans un grand récipient. À l'aide d'un tour mu à l'électricité, l'artisan-potier doit faire preuve d'une grande dextérité pour donner au composé d'argile la forme de la pièce qu'il veut fabriquer.

Quand la pièce est achevée, la quantité d'eau qu'elle contient, équivalant au quart de son poids. Pour éliminer cette eau, le produit est séché à air libre pendant une période de trois jours à deux semaines, dépendamment de la qualité de l'air ambiant, puis "dégourdi" lors d'une

pré-cuisson à 1,700 degrés F. Après le cirage, l'émaillage, la gravure et la glaçure, suit la cuisson finale à 2,400 degrés F. Bazinet fait en moyenne, une cuisson par semaine.

Bazinet a développé le goût pour la céramique en faisant la rencontre, il y a sept ans, de Jean Dupuis, alors enseignant en arts plastiques à l'école polyvalente de Thétford. Incidemment, Dupuis vient de se lancer à son compte dans la poterie à Saint-Elie d'Orford.

Pendant six mois, à l'atelier de l'école polyvalente, Bazinet et Dupuis s'amusaient à tourner des pièces. Ils en fabriquent 200 qui subissent la pré-cuisson sur place. Un artisan-potier de Saint-Patrice-de-Beaurivage, Dominique Didier, leur offre son four pour la cuisson finale. L'entreprise est lancée. En 1975, Bazinet part à son compte et ouvre son atelier. Depuis, la PME ne cesse de prospérer.



Arborant une longue barbe noire, l'artisan-potier Jean Bazinet est en plein travail.

Le Soleil, Fortunat Marcoux

Modifications au mode de financement de Rivière-du-Loup

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — La réévaluation du programme d'amélioration du quartier municipal du "Bon-Pasteur" de Rivière-du-Loup, au coût de \$1,305,000, sera financée par des subventions de \$818,394, un règlement d'emprunt ramené de \$492,606 à \$418,208, ainsi que des attributions de \$42,900 du fonds budgétaire général et \$31,498 du fonds de roulement.

C'est ce qui ressort d'une réunion spéciale du conseil municipal tenue ces jours derniers, qui a également apporté d'autres modifications au financement antérieur de certains travaux municipaux.

Concernant la rénovation de l'ancien couvent du Bon-Pasteur et de son environnement, le trésorier municipal, M. Jacques Plante, a fait part que les subventions de \$812,394 proviendront d'une contribution de \$562,394 des Affaires culturelles, de \$125,000 de la Société d'habitation du Québec, et de \$125,000 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Outre l'ancien couvent et les terrains acquis au coût de quelque \$200,000, le programme d'amélioration comportera l'aménagement d'une bibliothèque, l'isolation de la bâtisse, la construction d'un amphithéâtre, des transformations du bâtiment à des fins de service, et l'aménagement extérieur. Certains des travaux pourraient commencer en janvier.

Autres financements

Étant donné par ailleurs que les travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et de réfection de la chaussée de la rue de l'Hôtel de ville, de la rue du Domaine, de la côte Saint-Jacques et du boulevard Cartier ont coûté plus cher que prévu, l'excédent de \$156,000 sera payé par des fonds disponibles. Ils proviendront d'une contribution du fonds général de 1981 pour \$118,500 et d'une contribution de Bell Canada pour \$37,500.

L'administration municipale a d'autre part réparti un montant de \$122,642 du fonds général de 1981, au fonds du règlement d'emprunt n° 688 pourvoyant à un emprunt de \$411,000 en vue de l'agrandissement du poste des pompiers et l'achat de véhicules et d'accessoires du service des incendies.

Concernant par ailleurs l'emprunt de \$627,000 effectué pour la construction de la voie ferrée du parc industriel, un solde à payer de \$85,146.98 a également été attribué du fonds général de 1981. Enfin, dans le cas d'un règlement d'emprunt de \$2,500,000 pour la mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc et la réfection de la chaussée et des services d'aqueduc, d'égouts sur les rues Hôtel de ville, du Domaine, la côte Saint-Jacques et le boulevard Cartier, l'administration avait réduit cet emprunt à \$720,000 le 8 juin 1981. Ce montant a de nouveau été réduit de \$210,000, et le solde de \$510,000 sera payé à même le fonds général de 1981.

Saint-Edouard: le budget des loisirs haussé à \$20,000

par Anne-Marie VOISARD

du bureau du Soleil
SAINT-EDOUARD — Le maire Yves Larocque, de Saint-Edouard, a tenu promesse. La municipalité affectera \$20,000 dans son nouveau budget de \$374,247 au poste loisirs, au lieu de \$2,000 en 1981. Cela inclut l'acquisition d'un terrain de 725 sur 650 pieds à l'extrémité est du village.

La "grande surprise" du maire a été annoncée aux contribuables, ces jours derniers, à la soirée d'adoption du budget.

Le terrain est situé en zone verte sur la ferme d'Eloi Saint-Onge. On doit obtenir l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole. M. Larocque est convaincu que le feu vert viendra facilement.

Le budget 1982 accuse une augmentation de 5 pour 100 par rapport au budget de l'an dernier, qui était de \$361,000. D'après les explications fournies par le secrétaire-trésorier, Gaston Lemay, il est pratiquement impossible de savoir comment, dans le compte de taxes des contribuables, cette hausse se traduira. M. Lemay croit que "en moyenne, les gens vont payer sensiblement la même chose". Certains vont payer beaucoup plus cher, d'autres, moins cher. Cela tient à la nouvelle évaluation.

Saint-Edouard étrenne en 1982 son rôle nouvelle génération. Jusqu'à l'an dernier, les propriétés étaient évaluées en moyenne à 58 pour 100 de la valeur réelle. Mais il y avait, selon M. Lemay, beaucoup d'inégalités dans l'évaluation. C'est ce qu'on a tenté de corriger.

L'évaluation impossible passe de \$9,700,000 en 1981, à \$20,059,300 dans le prochain budget. La taxe foncière

Une grange incendiée à Leclercville

Une grange qui servait de remise à instruments aratoires a été la proie des flammes, lundi, dans la municipalité de Leclercville. Elle s'élevait dans le rang des Castors et elle appartenait à M. Paul-André Lemay.

C'est M. Mario Lemay, demeurant tout près, qui a lancé l'alerte au maire de la paroisse, M. Clément Lemay. Le bâtiment tout en bois a été détruit en peu de temps et les pompiers n'ont pas eu à intervenir.

Les instruments appartenant à des voisins de Mario Lemay qui leur avait loué de l'espace. Les pertes n'ont pas été évaluées et la cause du feu n'est pas connue.



GRANDE VENTE DE JANVIER

notre fameuse vente de janvier, renommée pour sa qualité supérieure...
pour ses valeurs légendaires... ses prix insurpassables... en cours dans nos trois magasins.



vente chemises « Pierre Cardin »

14.⁹⁹
rég. jusqu'à \$28.

chemises à fines rayures en soyeux mélange 65% polyester et 35% coton. tons de bleu, beige, gris, taupe. 14 1/2 à 16 1/2.



vente de parkas poids plume

139.⁹⁵
rég. \$165.

solides parkas de toile polyester et coton, doublés de duvet et plumes de canard. grandes poches à rabat. kaki, gris, beige. 36 à 44.

vente paletots velours côtelé

89.⁹⁵
rég. \$135.

paletots trench, croisés avec ceinture. velours côtelé pur coton, taupe ou brun.

vente chemises sport « Hathaway »

29.⁹⁵
rég. jusqu'à \$45.

chemises de pur coton à col régulier ou col boutonné. unies ou à carreaux variés. p.m.g.tg.

vente cravates de laine

9.⁹⁹
rég. jusqu'à \$15.

cravates de pure laine, unies texturées, à carreaux ou à rayures. coloris assortis.

vente pantalons de flanelle

49.⁹⁵
rég. \$75.

rabais de 1/3 sur nos pantalons de flanelle pure laine. coupe droite et poches biais.

vente chandails pure laine

49.⁹⁵
rég. jusqu'à \$75.

importés d'Angleterre, les chandails de pure laine avec col rond ou col en V. motifs de rayures, couleurs variées. p.m.g.tg.

vente bas sport-actif simons

1.⁹⁹
rég. \$2.75

tricot de larges côtes 65% coton et 25% nylon. semelle coussinée. blanc uni ou à rayures marine, brun, rouge, vert ou or et rouge.

la maison



Simons

place ste-foy... place de l'hôtel de ville. maintenant... aux galeries de la capitale

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEAUDRY, Octave
BILODEAU, Marie
BOUCHARD, Joseph-Ernest
BOUTIN, Alyre
CARON, Maria
GUAY, Yvon
KOENIG, Marthe
LABERGE, Joachim
LABRIE, Laura
MARCHAND, Paul
PAGEAU, Sr Emilia, St-Emile
POIRE, Raymond
POIRE, Cécile
RICHARD, Jean
VACHON, Valéda

BEAUDRY (Octave)



A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 29 décembre 1981, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Octave Beaudry ex-employé de Puro-Lator Courier Ltée, époux de feu dame Cécile Ville-neuve. Il demeurait sur la 42ème rue est, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 décembre à 10 heures. Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée 1290, 1ère avenue

à 9h45 pour l'église de St-Albert-le-Grand et de là au cimetière St-Charles (boulevard Hamel). Il laisse dans le deuil, ses fils et ses belles-filles: M. et Mme Arthur Beaudry (Ginette Noréau), M. et Mme Gérard Beaudry (Diane Filion), M. et Mme Pierre Beaudry (Diane Mailhot), son amie Mme Germaine Marier, ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: M. Paul Beaudry, M. et Mme Jules Poulin, M. et Mme Henri Beaudry, Mme vve Georges Beaudry, M. et Mme Maurice Beaudry, M. et Mme Paul-Emile Mathieu, Mme vve Georges Villeneuve, M. et Mme Edouard Villeneuve, M. et Mme Laurent Lemieux, Mme vve Elie Bédard, M. et Mme Albert Villeneuve ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée mercredi le 30 décembre de 14 heures à 17 heures et de 19 à 22 heures. Jeudi, jour des funérailles, ouverture à 8h30.

BILODEAU (Marie Gagne) — A Ste-Hénédine, Cté-Dorchester, le 28 décembre 1981, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Marie Gagné, épouse de feu M. Zéphirin Bilodeau. Elle demeurait au foyer paroissial de Ste-Hénédine. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 décembre, à 11 heures. Départ du salon funéraire de la salle municipale de Ste-Hénédine, 111 rue Principale, à 10h45, sous la direction de Gonzague Valois & Fils

Enr pour l'église de Ste-Hénédine, et l'inhumation au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Géraldine (Jean-Baptiste Blais), Claire (Ronald Fredette), Irène (Roland Goulet), René, Agathe (Frédéric Nadeau), Paul (Gisèle Asselin), sa sœur: Laurentine (Mme Ernest Marceau), ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

BOUCHARD (Joseph-Ernest) — Au CLSC Trois-Saumons, le 29 décembre 1981, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Joseph-Ernest Bouchard, époux de dame Aline Marier. Il demeurait à St-Roch-des-Aulnaies. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 décembre à 15h. Départ du salon funéraire à 14h50, pour l'église de St-Roch et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Denis, Claudette, Francine (Gabriel Lambert); ses petits-enfants: Martin, Jérôme, François Lambert, Geneviève, Kiddy Bouchard; ses frères et sœurs: Charles (Blanche Lizotte), Roland (Andrée Pellerin), Cécile Bouchard-Pelletier, Bernadette (Richard Torpey), Jeanne Bouchard-Routhier, Alexandra Bouchard-Lavoie; ses belles-sœurs: Germaine Dumont, Gisèle Garneau-Bouchard, son beau-frère: Arthur Champagne, ainsi que de nombreux neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée au

Salon funéraire Dubé St-Jean-Port-Joli

BOUTIN (Alyre) — Au foyer St-Antoine, le 28 décembre 1981, à l'âge de 84 ans et 2 mois, est décédé M. Alyre Boutin, époux de feu dame Alice Bilodeau. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 décembre, à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 1025 route de l'Église

à 9h45 pour l'église St-Louis-de-France et de là au cimetière Notre-Dame-de-Foy. Il laisse dans le deuil, ses enfants: Philippe (François Bergeron), Raynald (Pierrette Meunier), Paul (Yvette Rouleau), Clé-

ment (Pauline Berthiaume), Engelbert (Rita Darveau), Aline (Roger Rousseau); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; ses frères, beaux-frères, belles-sœurs.

CARON (Maria Pelletier) — Au CLSC Trois-Saumons, le 28 décembre 1981, à l'âge de 87 ans, est décédée dame Maria Pelletier, épouse de feu Joseph Caron. Elle demeurait à St-Jean-Port-Joli. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 décembre, à 14h. Départ du Salon funéraire Dubé 75 av. de Gaspé est

St-Jean-Port-Joli à 13h50 pour l'église de St-Jean-Port-Joli et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Anatole, Laurette (Jacques Caron); ses petits-enfants: Stéphane, Steve et Patrice; son frère: Romuald Pelletier (Louisa Ouellet); sa belle-sœur: Mme Jean-Baptiste Pelletier.

GUAY (Yvan)



A l'hôpital de Valcartier, le 28 décembre 1981, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Yvan Guay, 2eR22R chevrier-major de la Citadelle de Québec, époux de dame Raymonde Descombes. Il demeurait au 9734 boul. St-Jacques, Neufchâtel. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 décembre 1981, à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest

à 9h45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles, boul. Hamel. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Jacques, Danielle, Jean et Nathalie; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Guy Descombes (Lucille Delisle), M. et Mme Claude Descombes (Thérèse Bernier), Sr Rita Descombes, c.n.d. de Neuville, M. et Mme Claude Turcotte (Françoise Descombes), Mlle Pierrette Descombes, M. et Mme Gilles Jourdain (Monique Descombes), M. et Mme Gérard Labonté (Suzanne Descombes), M. et Mme Michel Fournier (Claudette Descombes), M. et Mme Léonce Blanchet (Miche-

line Descombes) ainsi que plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines, neveux et nièces et de nombreux amis. Compenser l'envoi de fleurs par un don au Fond Vanier, Citadelle de Québec.

KOENIG (Marthe) — Le 28 décembre 1981, à l'Abbaye Ste-Marie-sur-le-Lac, est décédée sœur Marthe Koenig, âgée de 94 ans. Elle était originaire de l'Islet.

LABERGE (Joachim) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 27 décembre 1981, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Joachim Laberge, époux de dame Louise Dion. Il demeurait au 50 Laberge, L'Ange-Gardien. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 décembre, à 14h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 738 av. Royale

Beauport à 13h40 pour l'église de L'Ange-Gardien et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Julie; ses frères et sœurs: Mme Joséphine Poulin, sœur Octave, s.c.j., Mme Simone Laberge-Poulin, Charles-Auguste (Rita Laberge), Juliette (Ovilia Laberge), Edouard, Bernadette (Adrien Laberge), Jules (Marie-Paule Caron), Mme Noëlla Dallaire, Armand (Claire David), Fernand (Madeleine Dion); ses beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Noël Lefrançois, M. et Mme Didaque Dion, M. et Mme Roch Dion, M. Marc Dion (Tico), M. et Mme Armand Dion, M. Alex Poulin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h.

LABRIE (Laura Pelletier) — A l'Hôpital d'Armagh, le 24 décembre 1981, à l'âge de 70 ans et 11 mois, est décédée dame Laura Pelletier, épouse de M. Ovide Labrie. Elle demeurait à St-Lazare, Cté Bellechasse. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 28 décembre à 10 heures. Départ du salon funéraire Roy et Rouleau Inc. de St-Lazare

à 9h45 pour l'église de St-Lazare et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: M. et Mme Lucien Labrie, Mme Gaëtane Labrie, ses trois petits-enfants, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire Roy et Rouleau Inc. St-Damien Cté Bellechasse

MARCHAND (Paul) — A St-Ulric de Matane, le 25 décembre 1981, à l'âge de 24 ans, est décédé accidentellement M. Paul Marchand, fils de M. Robert Marchand et de dame Edith Létourneau. Une messe sera chantée à 20h, le 31 décembre, en l'église de St-Pascal-de-Maizerets. Il laisse dans le deuil, outre ses parents, ses sœurs et frères; Mme Ricardo Allemparté (Claire), Isabelle Marchand, Anne Marchand, Louis Marchand, Guy Marchand (Doris Bolduc). Parents et amis sont invités à se joindre à la famille.

PAGEAU (sœur Emilia, St-Emile) — A la maison mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, de St-Damien, cté Bellechasse, le 24 décembre 1981 à l'âge de 88 ans et 5 mois, est décédée subitement sœur Emilia Pageau, (St-Emile) dont 70 ans de vie religieuse. Elle était native de Tewkesbury. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 28 décembre 1981 à 9h30. Départ du salon funéraire de la maison mère à 9h15 pour la chapelle de la maison mère et de là au cimetière de la communauté. La direction des funérailles a été confiée à la maison Roy et Rouleau Inc. St-Damien Cté Bellechasse

POIRE (Cécile Tremblay) — A Québec, le 28 décembre 1981, à l'âge de 72 ans, est décédée dame Cécile Tremblay, épouse de feu Edgar Poire. Elle demeurait au 149, 18ième rue, Limoilou. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 décembre à 10 heures. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 990, 1ère Avenue

à 9h45 pour l'église Ste-Claire d'Assise et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Michel et Claude, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Aimé Durocher (Yvette), Mlle Lucille Poire, M. et Mme Lucien Verret (Juliette), Mme Jeanne Drouin, Mme Jeannette Tremblay, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

PICARD (Raymond)



A Québec, le 28 décembre 1981, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Raymond Picard, époux de dame Roland Girard. Il demeurait au 7460 rue Delisle, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 décembre, à 14h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 boul. Henri-Bourassa à 13h45 pour l'église Ste-Maria-Goretti et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils: Denis (Pauline A. Nadeau); sa fille: Louise (André Plaisance); ses petits-enfants: Anne-Catherine, Mélanie et Hélène; ses beaux-parents: M. et Mme Roméo Girard; ses frères,

soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Maurice Gariépy (Béatrice), M. et Mme Roland Ferland (May), M. et Mme Roch-Yves Lafontaine (Madeleine), M. et Mme Raymond Girard, M. et Mme Roland Girard, M. et Mme Claude Girard, M. et Mme Clément Girard, M. et Mme Gaston Gilbert (Marguerite). S'il vous plaît compenser l'envoi de fleurs par des messes ou des dons à l'Armée de Marie, 2040, 26e Rue, Québec G1J 1J5. Pour renseignements: 529-3371.

RICHARD (Jean) — A Québec, le 28 décembre 1981, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Jean Richard, époux de dame Georgette Lachance. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 décembre à 10h. Départ de la Coopérative funéraire de l'Anse 280, 8ième Rue

à 9h40 pour l'église St-François-Xavier, Duberger, et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Ginette, Alain et Doris; sa belle-mère: Mme Gérard Lachance (Valéda Cauchon); ses frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Wilfrid Richard (Cécile Boulé), M. et Mme Raoul Richard (Mariette Cloutier), M. et Mme Gérard Lachance (Lucette Morissette), M. et Mme Jean-Paul Lachance (Denise Picard), M. et Mme Gilles Lachance (Jeannette Lachance), M. et Mme Gilles Lachance (Claire Vachon), M. et Mme Jacques Lachance (Louissette Gingras), M. et Mme Robert Lachance (Micheline Ouimet), M. et Mme Jean Livernoche (Céline Lachance), ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, cousins et cousines.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS
DUBOIS (Bernadette Ruel) — Les familles Ruel et Dubois remercient tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Bernadette Dubois soit par offrandes de messes et de fleurs, bouquets spirituels visite ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES
MICHAUD (Antoine)



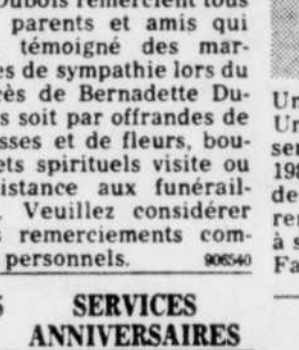
Combien douloureux fut ce 4 janvier 1981, ce jour où vous nous quittiez pour toujours, cher époux et papa bien-aimé. Du haut du Ciel, veillez sur nous qui sommes si seuls sans vous. Malgré votre absence, tout respire ici votre présence. Votre sourire et votre vie semblent ne pas avoir quitté cette maison. Aux parents et amis, nous demandons un pieux souvenir. Une messe en sa mémoire sera chantée à l'église de St-Fabien de Rimouski, dimanche, le 3 janvier 1982, à 10h30. Parents et amis sont invités à y assister sans autre invitation.

LABERGE (Béatrice Dionne) — Samedi le 2 janvier 1982 à 15 heures, en l'église St-Benoît sera chantée le service anniversaire de dame Béatrice Dionne, épouse de feu Henri Laberge. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMIEUX (Alberta Rhéaume) — Jeudi, le 31 décembre 1981, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Lévis, sera célébré le service anniversaire de dame Antonio Lemieux. Parents et amis sont invités à y assister.

LORTIE (Albertine Lefebvre) — Samedi le 2 janvier 1982 à 15h, en l'église de L'Ange-Gardien, sera chanté le service anniversaire de dame Albertine Lefebvre, épouse de feu M. Odilon Lortie. Parents et amis sont invités à y assister.

MARTEL (Stanislas)



Un an depuis... Une messe anniversaire sera chantée le 2 janvier 1982 en l'église Ste-Agnès de Donnacona à 19h. Parents et amis sont invités à se joindre à nous. Famille Stanislas Martel

CAUMARTIN (Yvonne B. Bernier) — Samedi le 2 janvier 1982, à 17h en l'église St-François-d'Assise sera chanté le service anniversaire de Yvonne B. Bernier Caumartin, épouse de feu Urbain Caumartin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

730 IN MÉMORIAM
GRIFFIN (Brigitte) — Veuve de William Griffin, autrfois de Québec. A la douce mémoire de notre chère maman. Combien douloureux fut le 1er janvier 1966. Depuis le jour où tu nous a quittés, dans nos coeurs ton souvenir reste ineffaçable. De tes enfants. Une messe sera chantée samedi le 2 janvier 1982 à 16h15, en l'église du Sacré-Coeur, Montréal.

760 FAVEURS OBTENUES
GRANDS remerciements au St-Esprit, pour faveurs obtenus, avec promesse de faire publier. H.R.

GRANDS remerciements au St-Esprit, pour faveurs obtenus, avec promesse de faire publier. I.C.

REMERCIEMENTS sincères au St-Esprit, pour faveurs obtenus, avec promesse de faire publier. M.L.

REMERCIEMENTS au Saint-Esprit pour faveurs obtenus avec promesse de faire publier. B.M.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveurs obtenus avec promesse de faire publier. M.L.C.

SERVICES SPECIAUX
790 MONUMENTS FUNÉRAIRES
THERIAULT & FILS
 710, 1ÈRE Avenue, Québec, 524-1361

DÉCÈS ET AVIS DIVERS
 Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de .22 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

L'état de siège en Pologne - L'état de siège en Pologne

Pour le Vatican, l'Europe ne doit pas couper son aide à la Pologne

CITE DU VATICAN (AFP) — Le Vatican estime que les pays européens occidentaux ne doivent pas couper leur aide économique à la Pologne

comme l'ont fait les Etats-Unis, apprenait-on hier de source informée au Vatican.

Selon cette source, la diplomatie

vaticane juge, à la suite de la mission à Varsovie de Mgr Luigi Poggi, qu'il faut faire preuve de réalisme pour atténuer les souffrances causées par la crise dramatique que vit la Pologne.

Les deux organes officiels du Vatican, l'Osservatore Romano et Radio-Vatican, ont consacré hier la majorité de leurs informations aux mouvements d'aide et de secours du mon-

de entier en faveur de la Pologne dont, soulignent-ils, "la situation économique actuelle ne peut pas être comparée à celles de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie" au mo-

ment où elles furent frappées par le même genre de malheur.

D'autre part, les comparaisons faites en Europe occidentale entre ces mêmes situations ne sont pas entièrement partagées sur le plan politique par les conseillers du pape depuis le retour de Mgr Poggi, dit-on de même source.

Retard dans les ports soviétiques de la mer Baltique

MOSCOU (Reuter) — Le retard inhabituel observé depuis une quinzaine de jours dans le déchargement des céréales dans les ports soviétiques de la mer Baltique pourrait être la conséquence directe de la situation qui prévaut en Pologne, estimait-on hier, à Moscou, dans les milieux diplomatiques.

Le quotidien soviétique "Sovietskaya Rossiya" a publié un article aussi long qu'inattendu sur les problèmes de chargement qui se posent notamment à Kaliningrad, l'un des ports les plus importants de la côte balte soviétique, situé à une quarantaine de kilomètres de la frontière polonaise.

Selon le journal, 23 navires au moins attendent toujours de décharger des céréales. Le quotidien cite notamment un capitaine qui affirme attendre depuis 10 jours.

Des diplomates en poste à Moscou font remarquer que les retards dans les déchargements sont fréquents dans cette région, surtout en hiver. Toutefois, de tels délais n'ont jamais été atteints dans le passé. L'explication, d'après "Sovietskaya Rossiya", pourrait venir d'une grave pénurie de wagons de chemin de fer et d'un matériel de déchargement défectueux.

Selon les mêmes diplomates, le fret qui était habituellement déchargé dans les ports polonais, avant d'être dirigé par chemin de fer vers l'Union soviétique, aurait été détourné sur Kaliningrad à cause des difficultés provoquées en Pologne par l'instauration de l'état de siège.

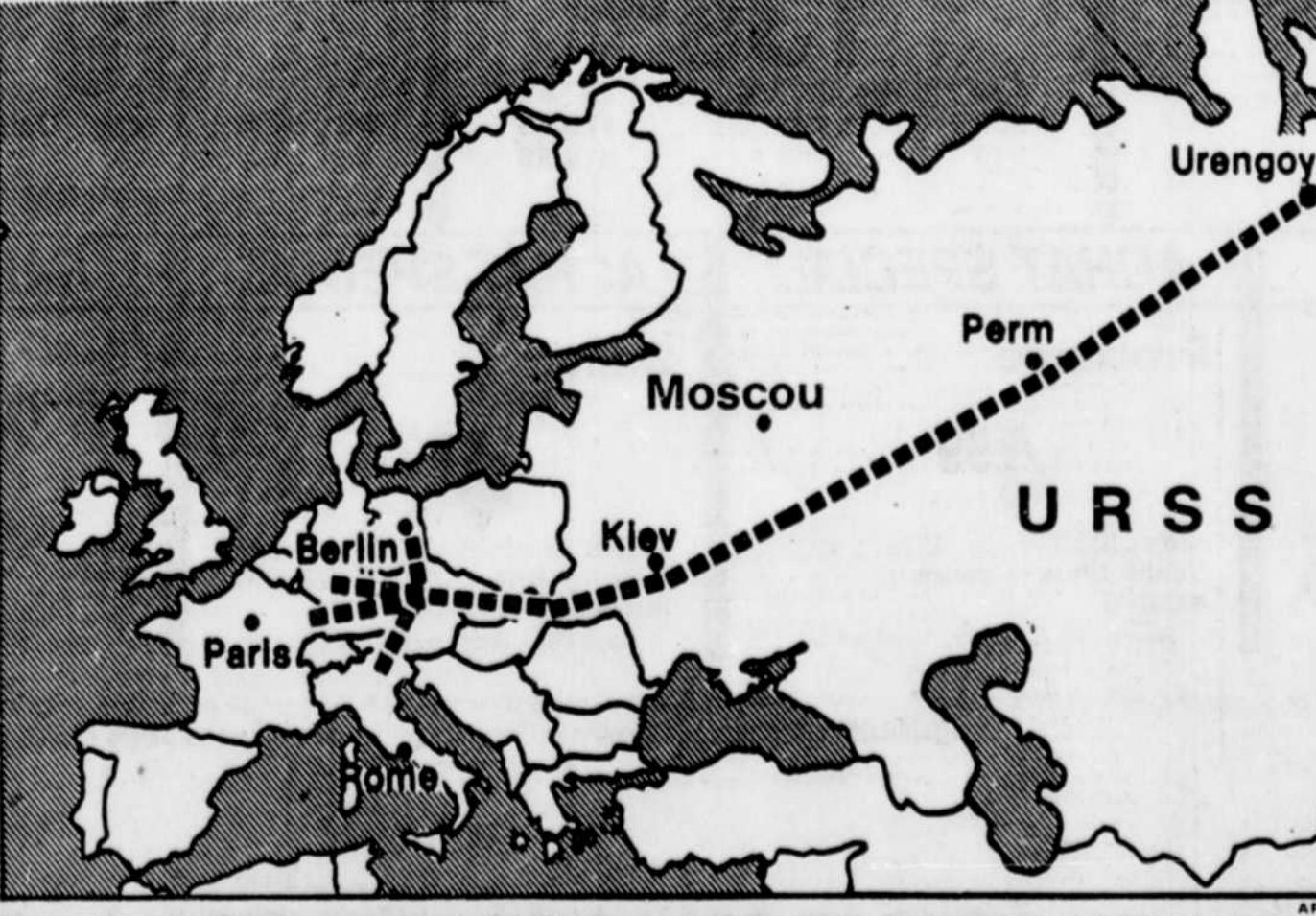
Interrogé par Reuter au téléphone, M. Arkady Mikhailov, capitaine du port de Kaliningrad, a déclaré qu'à sa connaissance, aucun des navires bloqués dans les ports n'avaient comme destination originelle un port polonais.

Phénomène passager

"Il ne s'agit que d'un phénomène passager. Jusqu'ici, nous n'avions pas eu de difficultés. Mais tout rentre dans l'ordre maintenant... les autres ports de la côte balte fonctionnent normalement", a-t-il dit.

On estime également dans les milieux diplomatiques que de nombreux wagons de marchandises ont été utilisés pour transporter, des bassins miniers d'Ukraine vers la Russie, le charbon qui n'avait pas été fourni ces dernières semaines par la Pologne. Ces wagons peuvent être en effet utilisés indifféremment pour le transport de céréales ou de charbon.

Le Transsibérien



Les sanctions que vient de prendre le président Reagan contre Moscou pourraient retarder la réalisation du projet de pipe-line soviétique. Ce pipe-line, d'une longueur de 4,800 kilomètres, aurait un coût total de 11 à 15 milliards de dollars et alimenterait plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest, principalement l'Italie, la France et l'Allemagne de l'Ouest.

On estime par exemple que l'initiative du général Jaruzelski — qu'elle ait été prise de son propre chef ou qu'elle ait été le résultat de pressions étrangères — a été jusqu'ici moins tragique et moins coûteuse en vies humaines que ne le furent les invasions de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie.

Sentiment partagé

Le réalisme suggéré par le Vatican a été partagé par les dirigeants de la conférence épiscopale polonaise qu'a rencontrés Mgr Poggi, affirme-t-on au Vatican où l'on attend toujours la réponse de Jaruzelski au message que lui a fait tenir le pape.

D'après une source ecclésiastique polonaise sûre, le conseil général de l'épiscopat polonais a décidé de ne pas diffuser en Pologne sa dramatique déclaration dénonçant les mesures oppressives du général Jaruzelski et exigeant le retour des libertés.

Dans cette déclaration, dont des extraits étaient parvenus à Paris le 17 décembre, le conseil général de l'épiscopat affirmait que "la nation (polonaise) ne reculera pas et ne renoncera pas au renouveau démocratique" et exigeait la "libre activité du président du présidium de Solidarité", Lech Walesa.